



Volontariat International en Entreprise (V.I.E)

Dossier de Presse

Avril 2008

Service de presse V.I.E

UBIFRANCE

Dominique Picard

Tel : 01 40 73 35 31

dominique.picard@ubifrance.fr

Agence Hill & Knowlton

Marie-Cécile Drécourt

Tél : 01 41 05 44 55 - Fax : 01 41 05 44 01

marie-cecile.drecourt@hillandknowlton.com



SOMMAIRE

Synthèse	p. 3
Fiche 1. Qu'est-ce que le V.I.E ?	p. 4
Fiche 2. Le V.I.E au cœur des enjeux économiques	p. 5
Fiche 3. Le V.I.E : faits et chiffres	p. 6
Fiche 4. Combien coûte un V.I.E ?	p. 9
Fiche 5. Une formule adaptée aux PME	p. 10
Fiche 6. Un vivier de jeunes talents mobiles	p. 13
Fiche 7. Le V.I.E, mode d'emploi	p. 17
Fiche 8. Les acteurs du V.I.E	p. 19
Fiche 9. Biographies	p. 22

Synthèse

Les entreprises françaises sont de plus en plus nombreuses à considérer que dans l'environnement économique actuel, l'internationalisation des échanges, des équipes et la mobilité professionnelle sont essentielles à leur développement, voire leur pérennité. UBIFRANCE, l'Agence française pour le développement international des entreprises, propose le Volontariat International en Entreprise, ou V.I.E, une formule qui contribue simultanément à l'internationalisation des entreprises françaises et à l'emploi des jeunes.

Voulu par l'État, le V.I.E est le prolongement, sous une forme civile, de la Coopération du Service National en Entreprise. Considérablement assouplie pour répondre efficacement aux besoins des entreprises, la formule permet de confier à un jeune de 18 à 28 ans, homme ou femme, une mission professionnelle d'une durée de 6 mois à 2 ans, concourant au développement de l'entreprise sur des marchés étrangers.

Le V.I.E est une solution sur mesure qui permet aux entreprises d'associer des compétences humaines variées à un ou plusieurs projets internationaux. Mis en place par la loi du 14 mars 2000, le dispositif a été conçu pour être simple d'utilisation : souplesse des durées de mission, gestion contractuelle, sociale et logistique assurée par UBIFRANCE, exonération d'impôts et de charges sociales en France, grande partie des dépenses induites par la mission du V.I.E éligible au crédit d'impôt export à hauteur de 40 000 euros... De nombreuses mesures visent à faciliter l'accès aux PME : temps partagé, structures d'accueil, portage, aides régionales...

Le V.I.E est avantageux également pour les jeunes qui, pourvus d'un statut public protecteur, acquièrent une expérience professionnelle valorisante à l'étranger. 95% des anciens V.I.E estiment que cette expérience a facilité leur insertion professionnelle. 70% des jeunes se voient d'ailleurs proposer un poste par leur entreprise d'accueil à l'issue de leur mission V.I.E, signe que le Volontariat est, pour les entreprises, aussi un moyen efficace d'évaluer un jeune talent sur le terrain avant une embauche définitive éventuelle.

Les entreprises à la recherche de collaborateurs mobiles, ont accès en permanence à un fichier de plus de 35 000 candidats motivés par une mission à l'étranger, et présentant des compétences très variées : techniques, commerciales, linguistiques, juridiques, comptables...

En 2007, le nombre de Volontaires Internationaux en Entreprise en poste a augmenté de 21% après une progression de 28% en 2006 et de 30% en 2005. Le nombre d'entreprises utilisatrices s'est accru de 16% notamment grâce au succès grandissant de la formule auprès des PME (63% des utilisateurs). Fin mars 2008, le nombre de V.I.E affectés à l'étranger atteint 5 664 pour le compte de 1 217 entreprises, ce qui représente une hausse de 19% sur les 12 derniers mois.

Depuis le lancement de la formule en 2001, près de 17 500 jeunes V.I.E ont été affectés dans près de 130 pays pour le compte de 2 283 entreprises. L'intégration de cette formule dans la politique de ressources humaines des entreprises progresse petit à petit. Toutefois, encore trop peu de PME ont connaissance des avantages que ce dispositif peut leur procurer. C'est la raison pour laquelle faciliter leur accès au V.I.E demeure l'une des priorités d'UBIFRANCE, chargée de la promotion de ce dispositif par le gouvernement français.

Réunissant dans une relation originale l'entreprise, l'État et les jeunes, le V.I.E a la double vocation de contribuer au développement en France de la mobilité internationale et d'apporter aux entreprises des solutions de ressources humaines personnalisées pour l'export.



Fiche 1

Qu'est-ce que le V.I.E ?

La loi du 14 mars 2000 et ses textes d'application, permettent aux entreprises françaises d'affecter pour leur compte un ou plusieurs V.I.E dans des structures à l'étranger qui sont susceptibles de les accueillir et de les encadrer.

Placé sous la tutelle de la secrétaire d'État chargée du Commerce extérieur, le Volontaire se voit doté par l'État d'un statut public qui exonère l'entreprise de toute prise en charge sociale. L'entreprise s'acquitte d'une indemnité forfaitaire mensuelle variable selon la destination du jeune et des frais de gestion et de voyage. Le jeune professionnel n'est pas intégré dans ses effectifs. UBIFRANCE assure la gestion administrative, sociale et logistique du Volontaire.

Ce dispositif est ouvert aux entreprises de droit français et qui sont implantées ou qui ont des représentations à l'étranger. La formule est également ouverte aux entreprises françaises ayant un lien juridique avec une structure étrangère ou étant liées à cette dernière par un accord de partenariat.

Les Volontaires Internationaux en Entreprise peuvent se voir confier toute mission contribuant à l'internationalisation de l'activité économique des entreprises et du savoir-faire français : étude et prospection de nouveaux marchés, renforcement technique ou commercial d'équipes locales en place, recherche de partenaires, d'agents ou de distributeurs, création et mise en place d'une structure locale... Un V.I.E peut prospecter plusieurs marchés depuis son pays d'affectation.

Le jeune et son tuteur définissent ensemble le cadre de la mission. La durée de la mission qui ne peut pas être fractionnée, est variable de six mois à deux ans, avec un seul renouvellement possible dans la limite de 24 mois. En 2006, la durée moyenne des missions était de 17 mois.

Les derniers assouplissements de la formule

En 2004, après plus de deux ans de pratique, les pouvoirs publics ont introduit de nouveaux assouplissements dans le dispositif, afin de répondre plus étroitement aux besoins des entreprises, en particulier des PME.

L'article 4 de l'arrêté du 24 mars 2004, fixant certaines conditions d'application du Volontariat civil à l'étranger, a porté le temps de séjour en France jusqu'à 165 jours par année de mission (contre un mois auparavant). Le séjour en France peut se dérouler en début, au milieu, ou en fin de mission. Cette nouvelle disposition favorise une meilleure intégration du jeune V.I.E dans son entreprise d'accueil (réflexion plus aboutie sur sa mission à l'étranger, formation préalable éventuelle).

Si la règle générale veut qu'un V.I.E soit affecté dans un seul pays, l'entreprise d'accueil peut désormais demander une affectation pour des actions de prospection ou de suivi de marchés sur plusieurs pays d'une zone géographique : 8 au maximum (contre 5 auparavant), soit le pays d'affectation et 7 autres pays. Les V.I.E affectés dans un pays membre de l'Espace Économique Européen sont considérés d'emblée comme des V.I.E régionaux dans cette zone.

L'article L. 122-1 du Code du Service National a été modifié pour introduire une extension du champ d'application de la procédure de V.I.E aux ressortissants de l'Espace Économique Européen en règle avec les obligations militaires de leur pays. Cette disposition permet d'intégrer la formule V.I.E dans la logique d'internationalisation de la politique de recrutement de nombreuses entreprises françaises. La mission du jeune européen peut comprendre un parcours d'intégration au siège en France.

Le V.I.E au cœur des enjeux économiques

Dans un monde globalisé dans lequel il est de plus en plus difficile de se démarquer de ses concurrents, seule une présence active et soutenue sur le terrain permet à une entreprise de tirer partie d'opportunités locales, de pérenniser et d'accroître sa présence sur un marché. Or, en matière de ressources humaines dédiées à l'international, les PME françaises sont souvent en sous-effectif et perdent des opportunités de contrats, faute de suivi commercial, ou faute d'avoir détecté à temps une niche sur un marché.

Facteur de créations d'emplois

Le V.I.E est une réponse adaptée à cette problématique des ressources humaines en permettant à l'entreprise d'intégrer, sans risque, la gestion de ses équipes export dans sa stratégie commerciale. C'est aussi grâce à ces contrats export que sont créés ou maintenus nombre d'emplois en France.

Acteur de la mobilité internationale

Dans l'environnement économique actuel, la mobilité professionnelle, l'internationalisation des échanges, des équipes et des entreprises sont devenues incontournables. D'un côté, de plus en plus d'entreprises sont à la recherche de collaborateurs internationaux, rapidement opérationnels. De l'autre, les candidats à la mobilité et tous ceux qui souhaitent rejoindre une entreprise active sur le marché international, sont tous les jours plus nombreux.

L'élargissement de l'Union européenne, la montée en puissance de la Chine représentent autant de nouvelles opportunités pour les investisseurs et les industriels. Ils créent également un contexte favorable au développement de la mobilité hors de nos frontières des jeunes talents issus des meilleures formations internationales. Cette réalité impose un rapprochement entre les candidats et les entreprises en recherche de compétences internationales, d'autant que les opportunités offertes sont souvent trop peu connues.

Le V.I.E répond parfaitement à cette donne. Il impulse la rencontre entre tous les acteurs de la mobilité internationale en réunissant les entreprises, les institutionnels et les jeunes talents qui font de la mobilité un art de vivre.

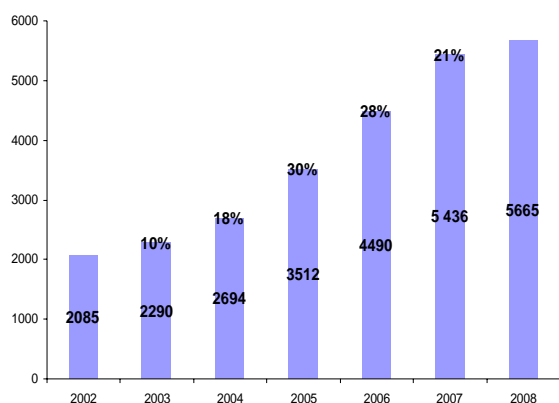
Ce n'est pas un hasard si les pays de destination choisis le plus souvent par les entreprises qui ont recours à la formule V.I.E, sont également les principales destinations des produits, des services et des investissements français à l'étranger : Europe, États-Unis, Chine. Signe des temps, la Chine est devenue en 2005, le principal pays de destination des V.I.E en nombre d'entreprises françaises qui utilisent la formule, et le second pays de destination en nombre de V.I.E en poste à l'étranger (voir page 7).

« Le V.I.E est une excellente formule qui permet à l'entreprise de se positionner à l'international » Jacques Vitali, DG Siegel & Stockman, fabricant de bustes et mannequins pour vitrines.

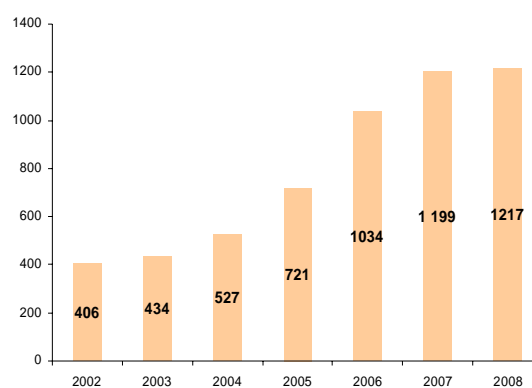
Le V.I.E : faits et chiffres

1 108 nouveaux départs de Volontaires ont été recensés depuis janvier 2008 (4 050 sur l'année 2007 et 3 400 en 2006) auxquels se sont ajoutés des renouvellements de mission. Au total, 5 664 Volontaires sont en mission à l'étranger pour le compte de 1 217 entreprises. Cela représente une progression de 19% sur 12 mois. La durée moyenne de ces missions demeure de 17 mois. 30% des V.I.E sont des femmes.

Évolution du nombre de V.I.E en poste :

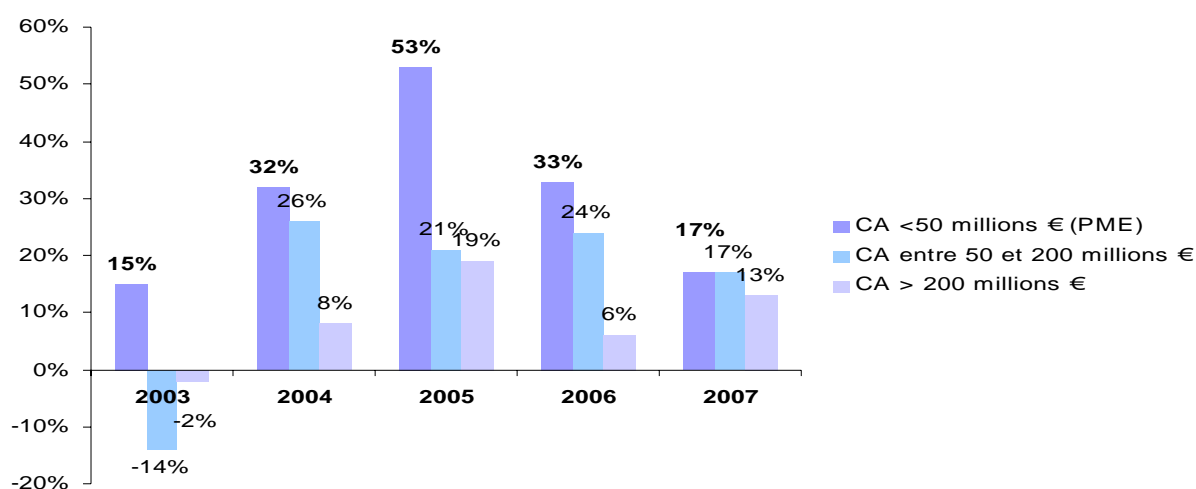


Évolution du nombre d'entreprises utilisatrices :

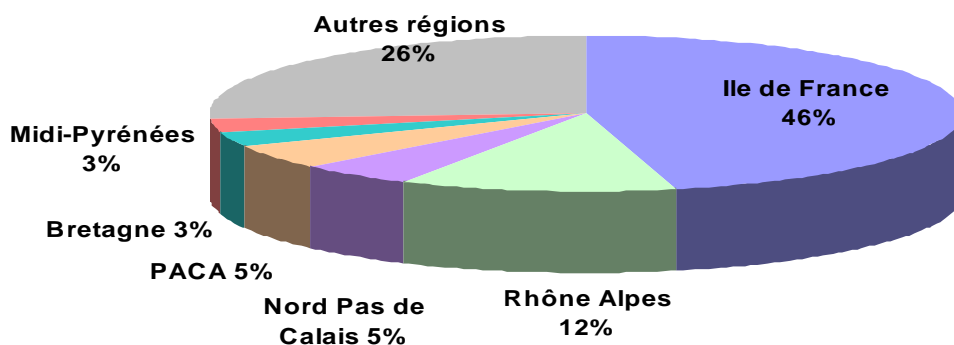


Le nombre d'entreprises utilisatrices de la formule a cru de 16% en 2007, notamment grâce au succès du V.I.E auprès des PME qui représentent 63% des entreprises utilisatrices.

Évolution du nombre des entreprises utilisatrices par taille depuis 2003 :



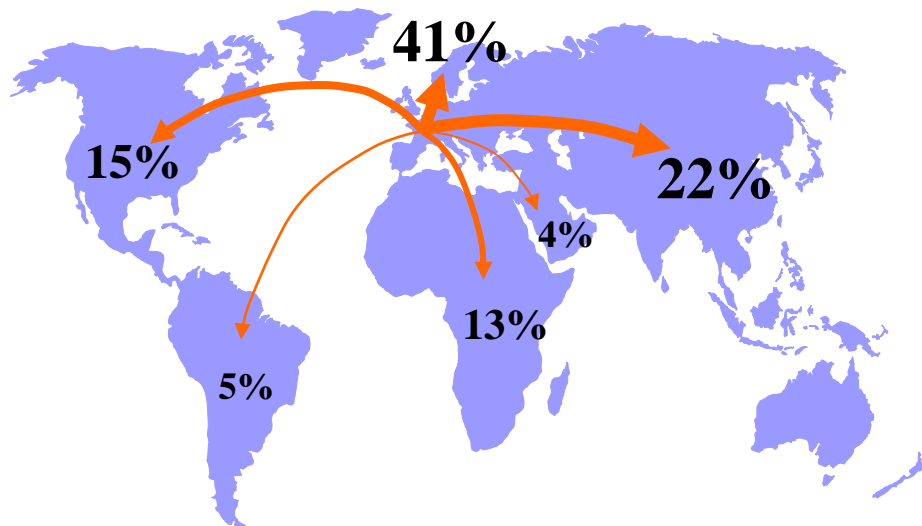
Les entreprises qui utilisent le dispositif V.I.E sont principalement basées dans les régions suivantes (chiffres décembre 2007) :



Les V.I.E sont partis en mission à l'étranger, essentiellement en Europe (42%) et aux États-Unis. Depuis 2004, la Chine monte en puissance.

Répartition des V.I.E en poste en 2008 par zones d'affectation

10 premières destinations

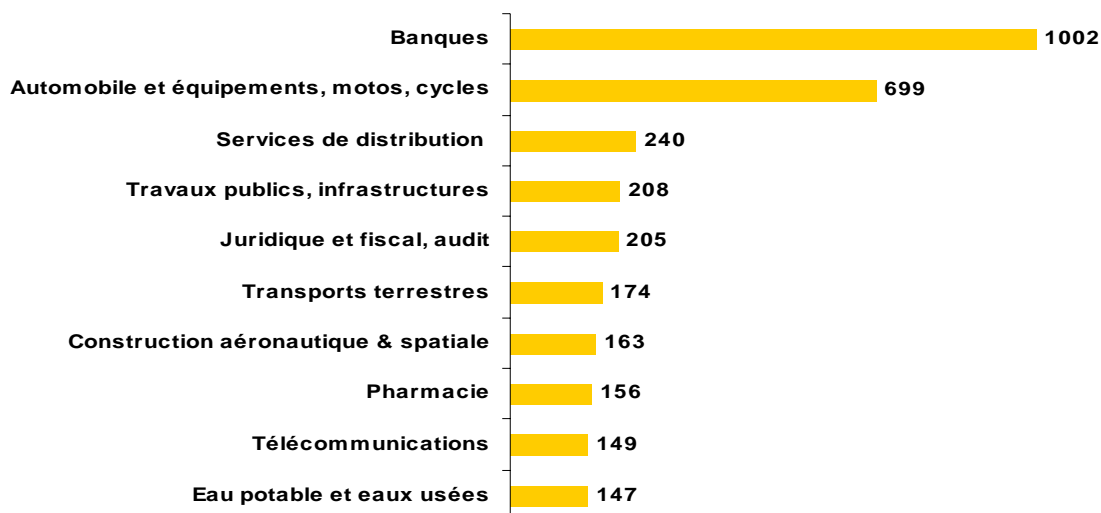


Etats-Unis	
Chine et Hong-Kong	
Royaume-Uni	
Allemagne	
Belgique	
Japon	
Roumanie	
Italie	
Maroc	
Espagne	

Si l'on considère les pays d'affectation en nombre de V.I.E en poste, les États-Unis arrivent en tête (754 V.I.E), suivis de la Chine (646), du Royaume-Uni et de l'Allemagne. Le Japon est en sixième position suivi de la Roumanie, de l'Italie du Maroc et de l'Espagne.

Si l'on considère le nombre d'entreprises qui envoient des V.I.E en mission, la Chine arrive en tête des pays de destination (318 sociétés), suivie des États-Unis (192), de l'Allemagne (151) et du Royaume-Uni (149).

Les 10 premiers secteurs utilisateurs du dispositif V.I.E, en nombre de V.I.E en poste :



Près d'un V.I.E sur cinq (18%) est affecté à l'étranger pour le secteur bancaire et 12% pour le secteur des équipements automobiles. Les 10 premiers secteurs utilisateurs (banques, automobile, distribution, BTP, juridique et fiscal, transports terrestres, aéronautique, pharmacie, télécommunications, traitement et distribution d'eau) mobilisent plus de la moitié des V.I.E en poste.

Quelques exemples de missions de V.I.E

1 V.I.E de **développement commercial** pendant 18 mois en Chine pour le compte de cinq PME agro-alimentaires (de 6 à 200 salariés).

1 V.I.E en mission de 2 ans à Séoul pour **lancer une filiale, gérer et encadrer une équipe locale** pour le compte d'une société produisant des aliments pour chien (2500 salariés).

1 V.I.E **gère un projet de construction** d'une station d'épuration (plus d'un an) en Bolivie et **met en place la procédure qualité** au sein de la filiale brésilienne (100 salariés) pour le compte d'un groupe de traitement de l'eau.

1 V.I.E pour **assurer la comptabilité et la gestion administrative et financière** à Bamako de la filiale d'une entreprise de 550 salariés (équipement de manutention).

1 V.I.E pour assurer **une étude de marché et un audit technique** du marché hospitalier en Australie (pendant 1 an) afin de proposer une stratégie d'entrée sur le marché des gaz médicaux thérapeutiques de la filiale d'un groupe de 36 000 salariés.

Combien coûte un V.I.E ?

La formule V.I.E est une solution de recrutement de compétences mobiles, à moindre coût et à moindre risque pour les entreprises. Ces dernières prennent en charge l'indemnité mensuelle du Volontaire, ses frais de voyage et le transport de ses bagages, ainsi que les frais de gestion et de protection sociale à l'étranger. Le V.I.E est exonéré d'impôts et de charges sociales en France. UBIFRANCE assure toute la gestion administrative et sociale du Volontaire (billet d'avion, protection sociale, versement des indemnités, règlement des difficultés éventuelles qui surviendraient dans le pays d'accueil, retour en France). Le coût d'un V.I.E peut être intégré dans une assurance-prospection COFACE. Ce coût comprend les frais de dossier et de protection sociale, ainsi que l'indemnité du V.I.E. Les frais de dossier sont dégressifs en fonction du nombre de V.I.E en poste sur une année.

Le coût du V.I.E comprend également l'indemnité qui lui est versée et dont le montant dépend de la zone géographique d'affectation. Elle se compose d'une partie fixe valable pour tous les pays et d'une partie variable, selon la ville d'affectation. Le montant de cette indemnité est revu en fonction des variations des taux de change et du coût de la vie dans la zone où le V.I.E effectue sa mission.

Exemples de barèmes mensuels appliqués en décembre 2007 (montants nets d'impôts en France), indemnités et frais de gestion et de protection sociale compris :

	Pour une PME (CA < 50 M€)	CA entre 50 et 200 M€	CA > 200 M€
Casablanca	1573 €	1673 €	1773 €
New York	2800 €	2900 €	3000 €
Londres	2057 €	2157 €	2257 €
Shanghai	1800 €	1900 €	2000 €

Le coût mensuel d'un V.I.E s'établit donc en moyenne entre 1 550 euros (pour une PME affectant un V.I.E au Maghreb) et 3 000 euros (pour un groupe qui affecte un V.I.E à New York).

A ces coûts, s'ajoute pour l'entreprise l'ensemble des frais opérationnels liés à la mission du V.I.E : frais de fonctionnement du bureau d'accueil, frais de déplacement dans le pays...

Le budget V.I.E est intégrable dans une assurance prospection COFACE. Dans certains cas, le V.I.E bénéficie d'aides subventionnelles régionales, pouvant aller jusqu'à la prise en charge de 50 % du coût d'un V.I.E.

Le recours à un V.I.E ouvre, par ailleurs, droit au crédit d'impôt export, mesure destinée aux PME qui engagent des dépenses de prospection commerciale afin d'exporter. Elle leur permet de bénéficier d'un crédit d'impôt plafonné à 40 000 €, égal à 50% des dépenses engagées à compter du 1er janvier 2005.

A l'issue de sa mission, l'entreprise peut choisir de recruter son V.I.E ; ce dernier est libre d'accepter ou de refuser la proposition d'embauche (voir fiche 6, Un vivier de jeunes talents mobiles).

Une formule adaptée aux PME

Les petites et moyennes entreprises constituent la cible privilégiée d'UBIFRANCE pour promouvoir la formule V.I.E, comme outil de développement à l'export. Les PME produisent actuellement un quart de la richesse nationale et sont à l'origine d'un tiers des exportations françaises.

Cependant, les PME françaises pourraient être encore bien plus présentes sur les marchés étrangers, à l'instar de leurs concurrentes allemandes ou italiennes. La France compte aujourd'hui près de 100 000 PME exportatrices, mais celles-ci ne représentent que 4,6% du nombre total des PME françaises. Par ailleurs, près d'une entreprise exportatrice sur deux ne vend qu'à un seul pays, signe que l'exportation est loin d'être le résultat d'une stratégie d'internationalisation. Les PME représentent donc le potentiel de croissance des exportations françaises le plus important. L'enjeu est d'autant plus grand que ce gisement d'exportations peut contribuer à la croissance et à l'emploi.

Les PME ont traditionnellement des difficultés à recourir aux mécanismes de soutien à l'export, et le V.I.E malheureusement, n'est pas une exception ; une nette majorité des entreprises qui utilisent la formule sont encore des grandes entreprises. Afin de développer le recours au V.I.E, UBIFRANCE propose désormais aux PME un éventail de solutions exclusives pour leur faciliter l'accès à ce dispositif. Et de fait, depuis la mise en place de ces mesures, on constate une augmentation progressive de la part des PME au sein des entreprises bénéficiaires du Volontariat : 63% en 2007, contre 44% en 2001.

Le parrainage

La mission du V.I.E est accomplie au sein d'une structure d'accueil située dans le pays d'affectation (filiale, bureau de représentation, site industriel, agent...) qui assure l'encadrement du Volontaire sur le plan matériel et professionnel. En théorie, un cadre résidant sur place assure également la tutelle professionnelle du V.I.E.

Pour les PME qui ne disposent pas d'un cadre résidant sur place pour assurer l'encadrement du V.I.E, UBIFRANCE propose un parrainage par un Conseiller du Commerce Extérieur de la France, ou dans certains cas, par un homme d'affaires, dont les compétences et la disponibilité sont validées par la Mission Economique du pays d'affectation. La recherche de ce parrain se fait en liaison avec le Comité National des Conseillers du Commerce Extérieur et la Mission Economique du pays concerné.

Le réseau (unique au monde) des Conseillers du Commerce Extérieur de la France comprend 3 600 hommes et femmes, en France et dans plus de 105 pays. Ils accompagnent les PME à l'international et participent à la formation des jeunes aux métiers de l'international. Par l'accord officiel signé avec UBIFRANCE en 2005, ce réseau, s'est engagé à faire la promotion du V.I.E et à contribuer à l'encadrement des jeunes dans leur pays d'affectation.



Le tutorat

Les PME qui n'ont pas d'implantation fixe à l'étranger mais qui souhaitent bénéficier de la formule V.I.E peuvent, dans certains cas, recourir au tutorat en sollicitant d'autres structures d'accueil, comme la filiale d'un grand groupe, pour accueillir le V.I.E. Ces structures doivent être agréées par UBIFRANCE et sont définies avec l'aide des Missions Economiques et de Partenariat France, une association de grands groupes qui soutient les PME dans leur développement international.

Dans 30 pays, les Chambres de Commerce Françaises à l'Étranger (CCIFE) apportent également aux V.I.E sur place des solutions d'hébergement, d'appui logistique et d'assistance commerciale.

Le temps partagé

Les PME peuvent obtenir l'affectation, dans un même pays, de V.I.E à temps et à coûts partagés entre plusieurs entreprises. La responsabilité à l'égard d'UBIFRANCE est assumée par un chef de file (organisme fédérateur tel qu'une Chambre de Commerce et d'Industrie, une organisation professionnelle, une Agence régionale de développement ou simplement l'une des entreprises). En août 2005, une trentaine de V.I.E étaient en mission à temps partagé pour le compte de plusieurs PME, voire de Très Petites Entreprises.

Avantages fiscaux et aides régionales

Les PME peuvent bénéficier d'aides régionales qui vont jusqu'à la prise en charge de la moitié des coûts d'une mission V.I.E.

La dernière mesure en date pour faciliter l'accès des PME au dispositif V.I.E est le **crédit d'impôt export**. L'article 23 de la loi de finance rectificative du 31 décembre 2004 permet aux PME fiscalisées en France, qui emploient moins de 250 salariés et dont le chiffre d'affaires est inférieur à 50 millions d'euros, de bénéficier d'allègements fiscaux pour leurs démarches de prospection commerciale à l'international.

Les PME qui envoient en mission un V.I.E et déclarent des dépenses de prospection commerciale à l'exportation peuvent bénéficier de ce dispositif. La réduction d'impôt peut s'élever jusqu'à 40 000 euros et représenter jusqu'à 50% des dépenses exposées. Les dépenses éligibles sont celles effectuées pendant les vingt-quatre mois consécutifs au recrutement du V.I.E. Ce recrutement peut avoir eu lieu avant le 1^{er} janvier 2005, toutefois, les dépenses effectives prises en compte dans le crédit d'impôt doivent être postérieures au 1^{er} janvier 2005.

Les dépenses éligibles au crédit d'impôt export sont : frais et indemnités de déplacement et d'hébergement, dépenses pour l'obtention d'informations sur les marchés, dépenses de participation à des salons et à des foires-expositions, ou encore dépenses visant à faire connaître les produits et services de l'entreprise.

Les frais déjà couverts par une subvention publique ou par une assurance prospection (Coface) ne peuvent pas être à nouveau pris en compte dans l'assiette du crédit d'impôt export. Le crédit d'impôt export ne peut être utilisé qu'une seule fois. Les groupements de PME (GIE) peuvent également en bénéficier. Le plafond des dépenses est alors de 80 000 euros.

Accompagnement des entreprises à toutes les étapes d'un projet de V.I.E

Les PME bénéficient d'un service d'accompagnement dans le montage d'un projet V.I.E, grâce à la cellule V.I.E/PME d'UBIFRANCE. Les entreprises disposent en permanence d'interlocuteurs en mesure de leur fournir conseils et informations personnalisés pour finaliser et mettre en place leur projet. Leur objectif est de rendre le dispositif V.I.E accessible et adapté aux projets spécifiques de chaque entreprise. Le V.I.E est une formule à la disposition de toutes les entreprises, même des plus petites, pour constituer des équipes sur mesure dédiées à l'export.

Le projet V.I.E est défini conjointement par le Volontaire et l'entreprise, en tenant compte à la fois du cadre global du dispositif (durée de mission, délais, conditions), des objectifs de l'entreprise, et des contraintes administratives locales (aux États-Unis, par exemple, il n'est pas possible de concevoir des missions excédant 18 mois en raison des contraintes liées à la politique américaine des visas).

Pour les entreprises qui n'ont pas de candidat, la cellule V.I.E/PME propose de placer gratuitement une offre de mission en ligne sur le site du CIVI (Centre d'Information sur le Volontariat International). UBIFRANCE peut également effectuer une première sélection parmi les candidatures et promouvoir la mission offerte par l'entreprise dans les écoles dont la spécialité correspond au profil recherché.

De son côté, l'entreprise peut consulter directement la base du CIVI qui compte 40.000 candidats présentant toutes sortes de qualifications (voir fiche 6, Un vivier de jeunes talents mobiles, page 13). Les entretiens de sélection peuvent se dérouler dans les locaux d'UBIFRANCE.

Une fois le candidat sélectionné, UBIFRANCE et l'entreprise se mettent d'accord sur une mission qui tient compte du cadre global du dispositif V.I.E, des contraintes locales et des objectifs de l'entreprise. Les PME sont informées des mesures spécifiques dont elles peuvent bénéficier : portage par les grands groupes, tutorat, temps partagé du V.I.E entre plusieurs PME, aides régionales, crédit d'impôt export qui permet aux entreprises engageant des dépenses de prospection à l'international de déduire de leur revenu imposable jusqu'à 40 000 euros. UBIFRANCE établit ensuite une estimation budgétaire qui varie d'un pays d'affectation à l'autre.

Pour les PME dépourvues de structure d'accueil à l'étranger (la présence d'une filiale n'étant pas indispensable), toutes les options possibles sont explorées : hébergement dans une joint-venture, chez un client...

Une fois le projet finalisé, le dossier est transmis aux équipes d'UBIFRANCE qui en assurent la gestion administrative, sociale et logistique. La prise en charge du jeune Volontaire comprend également le suivi des difficultés pouvant surgir durant sa mission (rapatriement sanitaire, conflit entre le Volontaire et son entreprise, par exemple), et l'organisation, si nécessaire, du transfert du V.I.E d'un pays d'affectation à un autre (voir fiche 7, Le V.I.E, mode d'emploi, page 17).

« Nous apprécions d'être soulagés de toute la partie administrative et des coûts très lourds dans le cas d'une expatriation ou d'un détachement, notamment en ce qui concerne la couverture sociale », souligne Valérie Maurel, responsable des V.I.E, CLAUSE, Semencier.

Un vivier de jeunes talents mobiles

L'absence de professionnels dédiés à l'export et présents sur le terrain constitue l'un des freins à l'internationalisation des PME. En effet, l'entreprise a besoin de collaborateurs mobiles, prêts à s'expatrier et à mettre en œuvre ses projets d'exportation ou d'implantation à l'étranger. Or, bien souvent elle se heurte à plusieurs difficultés : non seulement trouver des profils adaptés mais aussi affronter les démarches administratives relatives à l'embauche de ces collaborateurs et à leur expatriation. Les PME ne sont pas toujours prêtes à courir les risques et assumer les coûts de ce type de projet. Les fiches 1, 4 et 5 expliquent en quoi le V.I.E apporte une solution originale à ces obstacles et lève les freins à l'export pour les PME.

Il faut ajouter que le V.I.E a su mobiliser un formidable vivier de candidats motivés par une mission à l'étranger, qu'ils soient jeunes diplômés, jeunes cadres actifs français ou ressortissants de l'Espace Économique Européen.

Les entreprises ont accès en permanence, sur le site www.ubifrance.fr, à un fichier de 40 000 talents présentant des compétences variées : ingénieurs, juristes, commerciaux, informaticiens, cuisiniers, contrôleurs de gestion, comptables... maîtrisant les langues étrangères, prêts à s'expatrier et s'investir sur le terrain pour les entreprises. Ces 40 000 jeunes ont le dynamisme et la motivation professionnelle recherchés par les entreprises qui ont une ambition internationale.

Les missions confiées vont de l'étude de marchés, à l'accompagnement d'un contrat ou d'un chantier, en passant par la prospection, le renforcement d'équipes locales, la participation à la création d'une structure locale, l'animation d'un réseau de distribution, le support technique d'un agent....

Variété des profils

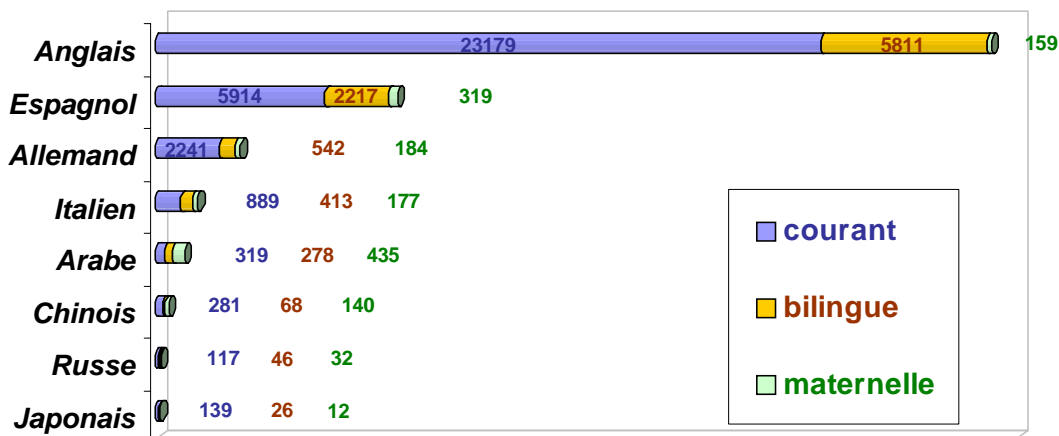
Les profils des jeunes candidats sont aussi divers que les missions à remplir. Plus des trois quarts des candidats au départ présentent un niveau d'études équivalent ou supérieur à Bac + 3, parmi lesquels une forte proportion de diplômés de grandes écoles d'ingénieurs ou de commerce (53%).

Ce fichier d'UBIFRANCE comprend également des candidats ayant suivi des formations plus courtes (technicien supérieur, hôtellerie). La demande pour ces profils est d'ailleurs importante. Les Volontaires sont aussi très recherchés pour accompagner des grands chantiers de construction ou d'infrastructure.

L'internationalisation des entreprises, que ce soit dans le cadre d'une démarche à l'export, d'une implantation à l'étranger ou d'une opération de fusion ou d'acquisition, nécessite la création d'équipes binationales, voire multinationales. Par sa maîtrise des langues étrangères, sa mobilité internationale et sa curiosité pour d'autres cultures, le V.I.E est un atout pour les entreprises à la recherche de cadres capables de s'adapter aux différents modes d'organisation et de management, aux différentes cultures du travail et à un environnement des affaires différent de celui que nous connaissons en France.

Pas d'export sans maîtrise des langues étrangères.

Le fichier recense jusqu'à 32 langues différentes maîtrisées parmi les candidats, dont, à titre d'exemples, le coréen, le portugais, l'hébreu, le turc, le vietnamien, le polonais...



Profil des 38 000 candidats V.I.E en février 2008

Classement par tranche d'âge

TRANCHE D'ÂGE	NB CANDIDATS	%
18-20	235	0,6 %
21-24	13156	34,4 %
25-28	24820	65,0 %

Situation professionnelle communiquée à l'inscription au CIVI

SITUATION PROFESSIONNELLE	NB CANDIDATS	%
étudiant(e)	12722	33,29%
jeune diplômé(e)	11121	29,10%
salarié(e)	8761	22,93%
demandeur(euse) d'emploi	4789	12,53%
autres	819	2,14%

Principales filières

NIVEAU D'ETUDES	NB CANDIDATS	%
Ecole Supérieure de Commerce	9193	26,3%
MASTER	8031	23,0%
Ecole d'Ingénieur	6458	18,5%
DESS (Master Professionnel)	4451	12,7%
Institut d'Etudes Politique	1622	4,6%
MASTERE	1109	3,2%
IUP	1008	2,9%
Institut d'Administration des Entreprises	577	1,7%
Ecoles Ingénieurs Agronomie	550	1,6%
Ecole de Gestion	365	1,0%
Doctorat	323	0,9%
Ecoles Ingénieurs Arts et Métiers	322	0,9%
MSG	320	0,9%
MST	212	0,6%
DEC F	158	0,5%
DESC F	116	0,3%
Pharmacie	78	0,2%
AGREGATION	58	0,2%

Classement par niveaux d'études

NIVEAU D'ETUDES	NB CANDIDATS	%
Bac + 5 et plus	27640	72,3%
Bac + 3/4	7969	20,9%
Bac + 2	1943	5,1%
Bac	483	1,3%
< Bac	168	0,4%
Autre	8	0,0%

Au-delà de la diversité des candidatures proposées, les 38 000 jeunes présentent une qualité commune très prisée des employeurs, surtout dans la perspective d'une éventuelle embauche : la motivation. La nature du Volontariat implique que les jeunes présentent leur candidature au terme d'une réflexion personnelle approfondie sur leurs choix professionnels. Les Volontaires sont impliqués, comme n'importe quel salarié, dans la recherche de résultats et dans l'atteinte des objectifs qui leur sont fixés par l'entreprise.

Cette motivation est indispensable pour l'employeur. « *Nous trouvons des gens motivés qui ont envie de partir à l'étranger, d'avoir une expérience et de s'ouvrir une porte sur le marché du travail* », signale Stéphane Borderie, Directeur de zone Amérique latine et Maghreb pour les Laboratoires Beaufour Ipsen International. « *Concernant mon service, les Volontaires sont réellement en situation de travail au quotidien. Ils acquièrent une vision globale du métier marketing et vente qu'ils sont susceptibles de mettre en place dans leur pays d'affectation.* »

Le V.I.E, facteur de réussite professionnelle

Le V.I.E est une formule qui favorise l'entrée des jeunes sur le marché du travail, un outil unique de professionnalisation de ces jeunes talents pour répondre aux besoins des entreprises françaises. En apprenant à « se débrouiller » sur le terrain dans un contexte culturel différent, les jeunes V.I.E développent des atouts chers aux yeux des employeurs.

« *Nous avons testé notre candidat auparavant lors de stages mais cette mission à long terme nous a permis de poursuivre le test en conditions réelles de responsabilité. Nous avons engagé notre Volontaire en fin de mission.* » - Pierre Couturier, Responsable du marketing et de la formation, Fromageries Pierre Jacquin.

« *Le contrat de V.I.E. est un contrat particulièrement avantageux pour les jeunes diplômés qui souhaitent commencer leur carrière professionnelle à l'étranger. Au niveau personnel, cette expérience apporte une multitude d'atouts : savoir comment on fonctionne dans un pays de culture différente où les repères ne sont pas les mêmes et ce, non seulement au niveau culturel, économique, mais aussi dans les relations de travail. Sur le plan humain ou personnel, c'est une expérience considérablement enrichissante, en particulier pour l'ouverture d'esprit. On apprend tout simplement à se démarquer de ses repères habituels et à s'adapter à toute situation* ». - Yasmina Hajji, 26 ans, V.I.E de 22 mois, en Finlande, pour le compte de l'entreprise Debrise Dulac, PME productrice de Calvados. Yasmina Hajji a trouvé un poste très peu de temps après la fin de sa mission aux Ateliers de Carré Royal.

Une nouvelle embauche est toujours un pari pour les entreprises. Avec le V.I.E, ce pari est le plus souvent gagné, car pour 82 % des entreprises, la formule représente une forme de pré-embauche.

Selon une enquête réalisée par UBIFRANCE en juin 2005 auprès d'un échantillon de 247 jeunes ayant effectué une mission de Volontariat International en Entreprise entre 2001 et 2004, 70% d'entre eux ont reçu une proposition d'emploi de la part de leur entreprise d'accueil à l'issue de leur mission.

La plupart des anciens V.I.E sont actuellement salariés et 95% d'entre eux estiment que leur expérience à l'étranger a facilité leur insertion professionnelle. Ces résultats montrent que le

V.I.E constitue un véritable tremplin pour l'emploi des jeunes, ainsi qu'un levier pour développer une carrière professionnelle, notamment à vocation internationale. Ils révèlent également que la formule V.I.E est une solution de ressources humaines pour les entreprises tournées vers l'export, puisqu'elles sont largement majoritaires à souhaiter recruter le jeune à l'issue de sa mission.

Détails de l'enquête sur le positionnement des anciens V.I.E en terme de recrutement

70% des personnes interrogées ont reçu **une proposition de poste**, à l'issue de leur mission V.I.E, par l'entreprise qui leur avait confié cette mission.

Parmi ces jeunes, 61% ont reçu une proposition pour travailler dans une filiale à l'étranger et 39% une proposition pour travailler en France.

Les jeunes sont 68% à avoir accepté cette proposition et 45% travaillent aujourd'hui à l'étranger.

Les 32% de jeunes qui n'ont pas accepté la proposition de recrutement, invoquent les raisons suivantes (plusieurs réponses possibles) : manque d'intérêt pour le poste (43% des raisons invoquées), rémunération insuffisante (32%), absence d'opportunités de carrière (24%), éloignement géographique (13%) ou reprise des études (13%).

Le V.I.E se révèle également un moyen de trouver un emploi rapidement à l'issue de la mission, puisque 60% des jeunes ont décroché un poste immédiatement, 9% au cours du 1^{er} mois, 19% entre 1 et 3 mois et 12% au-delà de 3 mois.

95% des anciens V.I.E estiment que leur expérience à l'étranger a facilité leur insertion professionnelle.

La plupart des anciens V.I.E sont actuellement salariés (84%). 14% sont à la recherche d'emploi et 2% ont repris des études.

Ils sont employés à plus de 60% par des entreprises de plus de 500 personnes.

Ils occupent essentiellement des fonctions dans les domaines suivants : production et ingénierie (17%), finance, contrôle de gestion et comptabilité (16%), commercial (11%), conseil et audit (10%), marketing et communication (9%).



Fiche 7

Le V.I.E, mode d'emploi

Toute entreprise souhaitant des informations sur le Volontariat International en Entreprise dispose d'un **accueil téléphonique permanent au n° Azur : 0810 659 659**. Elle peut obtenir des informations par e-mail en écrivant à **infovie@ubifrance.fr**.

Sur le site d'UBIFRANCE, **www.ubifrance.fr**, elle trouve également des informations sur la formule et peut consulter les CV des candidats.

Les jeunes candidats intéressés par une mission de V.I.E et remplissant les conditions (18 à 28 ans, jouissant des droits civiques) peuvent déposer leur candidature auprès du CIVI (Centre d'Information sur le Volontariat International), structure spécialement créée pour informer les jeunes sur le Volontariat et recueillir leur candidature. Le CIVI est accessible sur **www.civiweb.com**, ou par téléphone au **0810 10 18 28**.

UBIFRANCE, en qualité d'organisme gestionnaire de la formule V.I.E, par délégation de la Direction Générale du Trésor et de la Politique Economique (DGTPE), est l'interlocuteur privilégié des entreprises à la recherche d'une solution de ressources humaines à l'international (voir fiche 8, Les acteurs du V.I.E, page 19).

Outre l'information et la promotion de la formule V.I.E, ainsi que l'accompagnement des entreprises dans le montage d'un dossier V.I.E, UBIFRANCE a un double lien contractuel avec le jeune V.I.E et avec l'entreprise utilisatrice du dispositif.

Une fois le projet défini et le candidat identifié, UBIFRANCE dispose d'un délai de deux mois pour instruire le dossier du jeune V.I.E, avant le commencement de sa mission.

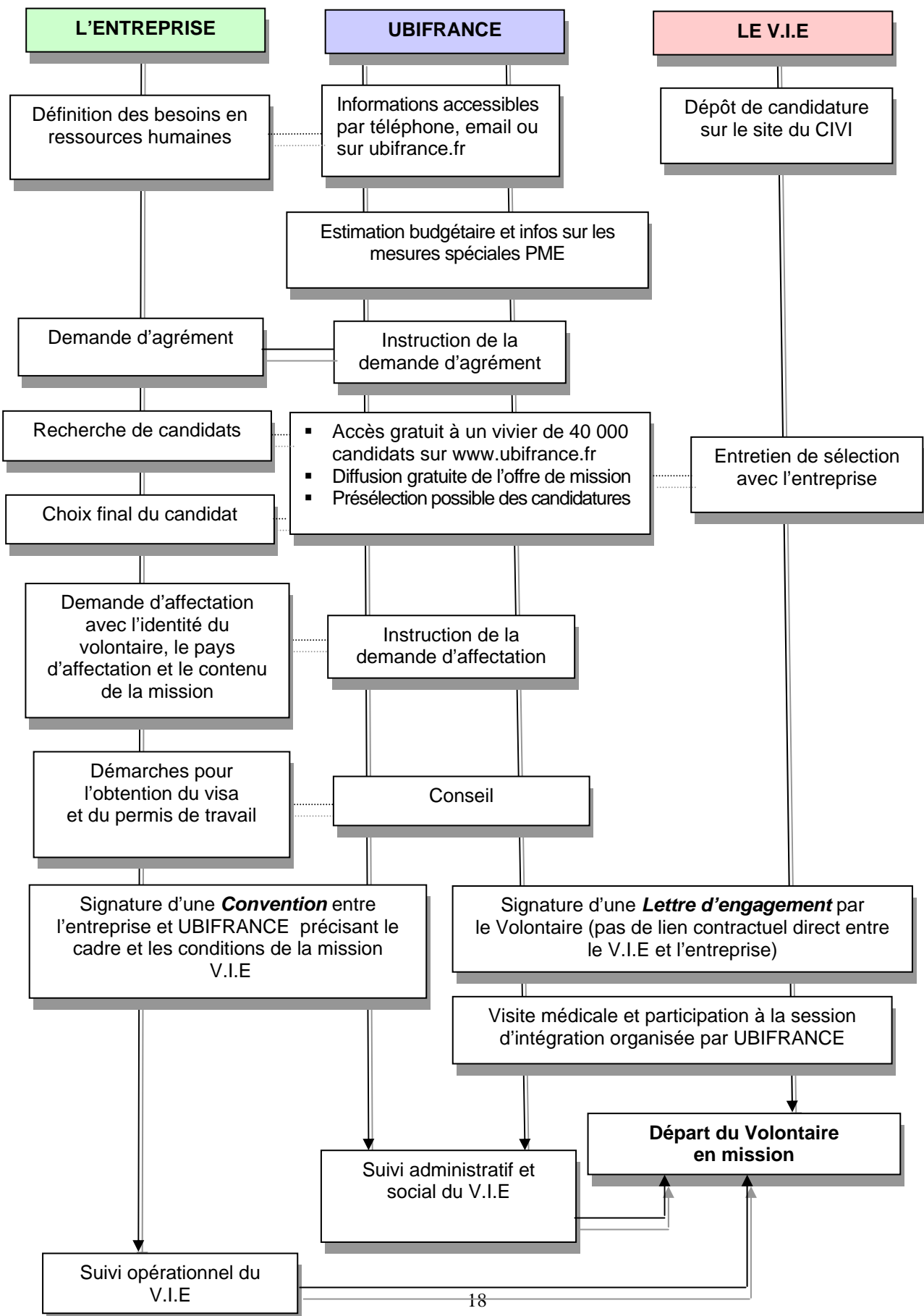
La gestion des V.I.E comprend :

- le versement des indemnités
- la protection sociale des Volontaires
- la mise sous statut public des Volontaires et leur placement sous l'autorité du secrétaire d'État chargé des Entreprises et du Commerce extérieur
- la simplification des démarches, la gestion des aspects administratifs du Volontariat.

Elle permet à l'entreprise de se concentrer pleinement sur l'encadrement opérationnel du Volontaire, sans avoir à se préoccuper de la gestion sociale et administrative du V.I.E.

Pour bénéficier du dispositif V.I.E, les entreprises doivent préalablement obtenir un agrément. En décembre 2005, 1797 entreprises bénéficiaient d'un agrément à la procédure V.I.E. L'agrément d'UBIFRANCE, valable cinq ans, permet à l'entreprise de bénéficier de la procédure V.I.E sans limitation du nombre de Volontaires.

UBIFRANCE met à la disposition des entreprises un service d'aide à la recherche de candidats : accès au fichier sur **www.ubifrance.fr**, sélection des profils correspondants (pour l'accompagnement des entreprises, voir fiche 5, Une formule adaptée aux PME, page 10).





Fiche 8

Les acteurs du V.I.E

UBIFRANCE, le gestionnaire du V.I.E

En février 2004, dans le cadre de la réforme du dispositif d'État d'aide au commerce extérieur, le CFCE et l'association UBIFrance ont réuni leurs compétences pour devenir UBIFRANCE, l'Agence française pour le développement international des entreprises.

Avec 15 000 entreprises utilisatrices, l'Agence est désormais le partenaire public référent des entreprises françaises qui ont un projet à l'international ou la volonté de pérenniser leur développement sur les marchés étrangers.

Sous l'autorité de la Direction Générale du Trésor et de la Politique Économique (DGTPE), UBIFRANCE propose un accompagnement personnalisé aux chefs d'entreprise à tous les stades de leurs projets à l'export.

Cet accompagnement personnalisé des entreprises se décline autour de **l'information marchés, la prospection et l'accompagnement sur les marchés extérieurs** et **le V.I.E.** Forte de 80 ans d'expérience dans le soutien des entreprises à l'international, UBIFRANCE est capable de conduire des actions collectives pour donner plus d'impact à la démarche de chaque entreprise, tout en garantissant un soutien aux démarches individuelles, quel que soit le domaine d'activité des entreprises, leur taille, leur région et leur niveau de développement à l'export.

L'information marchés est proposée sous forme de séminaires, d'alertes réglementaires, d'ouvrages et d'études sur mesure : guides sur l'approche des marchés spécialisés par zone géographique ou par secteur, statistiques, veille internationale, juridique, réglementaire et fiscale, répertoires de contacts étrangers, suivi des projets internationaux et des appels d'offres...

La prospection et l'accompagnement sur les marchés extérieurs consistent à promouvoir l'offre française à l'occasion de manifestations à l'étranger (salons internationaux, événements multisectoriels, expositions françaises, colloques et semaines françaises), sur Internet (portail des exportateurs français www.firmafrance.com), à travers la presse technique étrangère, par l'organisation de rencontres industrielles (acheteurs, partenariat...), l'appui aux entreprises pour accéder aux programmes européens (ECIP, JOP, AL-INVEST), ou l'accueil en France des décideurs étrangers autour de programmes de rencontres avec les entreprises françaises.

A travers des prestations de conseils personnalisées, UBIFRANCE apporte aux chefs d'entreprise des outils de décision pour valider ou réorienter une stratégie à l'international. Ces outils se présentent sous des formes variées : veilles sectorielles personnalisées, missions de prospection ou tests sur l'offre à l'étranger...

Un double objectif anime l'ensemble des équipes d'UBIFRANCE : faire aboutir les projets à l'export de chaque entreprise, et contribuer à dynamiser le potentiel français des exportations. Travaillant en réseau avec 157 Missions Economiques - services économiques des ambassades françaises à l'étranger - 48 associations de professionnels et 16 bureaux de presse dans le monde, UBIFRANCE est présente sur tous les marchés pour aider les entrepreneurs à identifier de nouvelles opportunités de développement et les contacts utiles, et les accompagner dans leurs actions de prospection, de promotion et d'implantation.

Quelques chiffres : en 2007...

133 expositions, Semaines françaises ou pavillons France sur des salons professionnels dans le monde auxquels ont participé **4530 exposants français**.

163 rencontres d'acheteurs et de partenaires organisées à l'étranger ou en France auxquelles ont participé **3051 entités françaises**.

En tout, **8833 sociétés françaises** ont participé à des opérations collectives (dont 3705 dans le cadre d'opérations labellisées), un nombre en croissance de 8% par rapport à 2006.



© BSM International communication



77 présentations de produits français auxquelles ont participé **1352 sociétés françaises**.

Le réseau des bureaux de presse travaille avec **40.000 titres internationaux**.

1.500 communiqués ont été diffusés dans la presse de 38 pays par le réseau d'UBIFRANCE pour le compte de 320 PME.

13 000 parutions obtenues dans la presse étrangère sur les entreprises françaises.

5.436 Volontaires Internationaux en Entreprise (V.I.E) étaient en poste à l'étranger fin décembre 2007 (+ 21% en un an).

1200 entreprises ont profité de la formule V.I.E (63% de PME).



© BSM International communication



83 séminaires d'approche des marchés organisés.

4.000 ouvrages en vente à la Librairie du Commerce International, dont **420 nouveaux titres** en 2007.

15.000 réponses données aux exportateurs français en quête d'informations juridiques, réglementaires ou fiscales.

Mais aussi...

2.500 personnes dans **156** Missions Économiques réparties dans **120** pays.

16 bureaux de presse couvrant **38** pays.

17 partenariats avec 17 pays pour l'organisation de rencontres bilatérales de partenariat. Un réseau de recherche de partenaires comptant **650** correspondants dans **75** pays.

15 000 entreprises, établissements financiers, organisations professionnelles et chambres consulaires ont bénéficié des services du réseau UBIFRANCE/ Missions Économiques.



Les autres acteurs du V.I.E

La Direction Générale du Trésor et de la Politique Économique

La Direction Générale du Trésor et de la Politique Économique (DGTPE) est une Direction à services déconcentrés du ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi, placée sous l'autorité de la secrétaire d'État chargée du Commerce extérieur. Sa vocation est de préparer et de mettre en oeuvre la politique des pouvoirs publics en matière de relations économiques extérieures, en particulier en soutenant le développement international des entreprises.

Les missions générales de la DGTPE

La DGTPE diffuse aux pouvoirs publics et à l'ensemble des acteurs du développement international les informations économiques et commerciales. Elle propose au gouvernement des orientations et des moyens de mise en oeuvre de sa politique en matière de commerce extérieur et de développement international.

La DGTPE et le V.I.E

La DGTPE est l'organisme de tutelle d'UBIFRANCE, gestionnaire du V.I.E. Le réseau des 157 Missions Economiques de la DGTPE, implantées dans 120 pays est un appui dense et efficace pour les entreprises utilisatrices du V.I.E et assure la tutelle administrative des jeunes en mission.

Le CIVI (Centre d'Information sur le Volontariat International)

Créé conjointement par le ministère des Affaires étrangères, le ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, le ministère délégué au Commerce extérieur et UBIFRANCE, le CIVI a pour rôle d'assurer la promotion du Volontariat International en Entreprise (V.I.E) et en Administration (V.I.A) auprès des jeunes et de leurs relais (écoles, universités...) sur le territoire national.

Le CIVI recueille et centralise également les candidatures pour un Volontariat qui sont incluses dans la base de CV des candidats, disponible sur www.ubifrance.fr.

Administré par UBIFRANCE, le CIVI accueille et informe les jeunes sur le V.I.E au 30-34, rue La Pérouse 75116 Paris ou sur son site www.civiweb.com.



Christophe Lecourtier
Directeur général d'UBIFRANCE

© BSM International Communication

Christophe Lecourtier est nommé Directeur général d'UBIFRANCE le 20 février 2008, alors que le dispositif public de soutien à l'internationalisation des entreprises françaises entame une nouvelle étape de sa réforme. Cette réforme dont le nouveau Directeur général est l'un des artisans doit placer UBIFRANCE comme tête de pont du réseau des Missions Économiques et des Directions régionales du commerce extérieur.

Né en 1962, ancien élève de l'Ecole Normale Supérieure de Saint-Cloud, de l'Institut d'études politiques de Paris et de l'ENA, Christophe Lecourtier est engagé de longue date dans le développement international des entreprises françaises. Il occupe, au cours des années 90, différentes responsabilités au sein de la Direction des relations économiques extérieures (aujourd'hui la Direction générale du Trésor et de la politique économique – DGTPE – au ministère de l'Économie, des Finances et de l'Emploi). D'abord au bureau Amérique Latine, puis comme chef du Bureau Asie continentale et Conseiller économique et commercial à la Mission Économique de Buenos Aires (2000-2002). De novembre 2004 à mai 2007, il est nommé Secrétaire Général de la « nouvelle » DGTPE, issue de la fusion de la direction du Trésor, de la DREE et de la direction de la Prévision, aux côtés de Xavier Musca.

Il sert également auprès de plusieurs ministres : conseiller technique pour les affaires européennes et internationales auprès de Simone Veil, sous le gouvernement Balladur ; chef du secteur des relations extérieures (élargissement, politique commerciale UE) dans les services du Premier ministre Alain Juppé. Puis, à partir de 2002, il devient conseiller technique en charge des relations internationales auprès des ministres de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, Francis Mer et Nicolas Sarkozy. Il est en même temps Directeur adjoint du Cabinet de François Loos, alors ministre délégué au Commerce extérieur.

En 2007, il devient directeur de Cabinet de Christine Lagarde, ministre de l'Agriculture et de la Pêche puis son Conseiller spécial, en charge de l'international et de la modernisation, lorsque celle-ci prend les fonctions de ministre de l'Économie, des Finances et de l'Emploi. C'est la mission qu'il remplissait jusqu'à sa nomination à la tête d'UBIFRANCE.



Nadine Guibert
Directeur Général Adjoint
en charge de la direction du Volontariat
international en Entreprises

© BSM International Communication

En septembre 2006, Nadine Guibert est nommée Directeur Général Adjoint en charge de la direction du Volontariat international en entreprises à UBIFRANCE.

Diplômée de l'Institut d'études politiques de Paris, promotion 1973 section économique et financière, Nadine Guibert commence sa carrière à l'ACTIM, l'Agence de coopération technique et industrielle devenue UBIFRANCE, ces dernières années, après la réforme du dispositif de soutien à l'export. Elle occupe alors le poste de Chargée des relations avec le réseau des clubs et associations d'anciens stagiaires et des centres de documentation pour la zone Asie-Afrique-Europe de l'Est. Elle y assume de 1983 à 1987 la fonction de Chef de service des ressources humaines, puis celle de Secrétaire général adjoint entre 1987 et 1990 et enfin celle de Secrétaire général de 1990 à 1996.

En 1997, elle devient Secrétaire général de l'association loi 1901 CFME/ACTIM (devenue l'association Ubifrance en 2001), née de la fusion du CFME et de l'ACTIM.

Avant de prendre la tête de la Direction du Volontariat International, Nadine Guibert était, depuis février 2004, Secrétaire général de l'agence UBIFRANCE, en charge des départements financiers, ressources humaines, achats et immobilier, et du service d'appui aux opérations.



© BSM International Communication

Jean-Paul Deloffre
Directeur Général Adjoint
Direction Commerciale et Marketing

Jean-Paul Deloffre a été nommé Directeur Commercial et Marketing d'UBIFRANCE, en février 2004, lors de la création de la nouvelle Agence française pour le développement international des entreprises.

Jean-Paul Deloffre a une double formation IEP Paris et MBA et a fait toute sa carrière dans le domaine des ventes et du marketing dans le secteur privé : Andersen Consulting de 1986 à 1991, Disneyland Paris de 1991 à 1996, British Airways comme Directeur Marketing Europe entre 1996 et 1999 puis Directeur Commercial Europe - Afrique de l'Agence France Presse depuis 2000.

Sa nomination s'est inscrite dans le cadre du regroupement des deux organismes principaux du dispositif d'appui au développement des entreprises françaises sur les marchés extérieurs, le CFCE et l'association UBIFrance. Ce rapprochement a permis la création d'une agence unique au statut d'Etablissement Public Industriel et Commercial, conformément à la loi sur l'initiative économique du 1^{er} août 2003 et à son décret d'application du 30 janvier 2004.

L'objectif de la nouvelle Agence est d'appuyer les efforts d'internationalisation des entreprises françaises, et particulièrement des PME, en leur offrant un soutien plus efficace et un accès simplifié à une gamme de services de promotion, de formation, d'information et de veille sur la concurrence et les marchés extérieurs.

Par ailleurs, UBIFRANCE a pour objectif de développer les Volontariats Internationaux en Entreprise (V.I.E) qui permettent à des milliers de jeunes de travailler en entreprise à l'étranger et à des milliers d'entreprises de développer leurs ressources humaines sur les marchés étrangers.

La réalisation de ces objectifs passe par une direction commerciale dynamique et efficace. L'arrivée de Jean-Paul Deloffre a été suivie d'une refonte du catalogue des produits et services et a permis l'intensification des efforts de marketing et de commercialisation de l'Agence.



Alain Gouriten
Chef du Département V.I.E-CIVI

Alain Gouriten succède à Danièle Ilacqua à la tête du département Volontariat International en Entreprise, en septembre 2007. Il est lui-même un ancien CSN (Coopérant au service national) qui était le statut précédant celui du V.I.E avant la professionnalisation de l'armée.

Sa carrière est marquée par la mobilité internationale, puisqu'elle s'est déroulée entièrement à l'étranger en Missions Économiques depuis le début des années 80.

Après avoir effectué son CSN à la Mission Économique de Yaoundé en 1981-1982, Alain Gouriten a poursuivi sa mission au Cameroun en qualité de chef de secteur. Il a ensuite parcouru le monde en devenant successivement Chef de secteur à la Mission Économique de Copenhague et Directeur de Promosalone au Danemark, puis adjoint au chef des Missions Économiques de Dubaï, de Beyrouth et d'Amman. Durant cette mission, il était également Président du lycée français d'Amman.

Kuala Lumpur était sa dernière affectation en qualité d'Adjoint au chef de la Mission Économique depuis 2001, lorsqu'il a rejoint le département V.I.E d'UBIFRANCE. Alain Gouriten est titulaire d'un diplôme de l'École Supérieure de Sciences Commerciales (ESSC) d'Angers et de la Manchester Polytechnics (Royaume-Uni).



© BSM International Communication

Lorenzo Cornuault
Chef du Département Communication
et Marketing d'UBIFRANCE

Lorenzo Cornuault débute son parcours professionnel en tant que conseiller en développement international au Centre Français du Commerce Extérieur (1985-1990) auprès des entreprises des secteurs BTP, ingénierie, transports et environnement. Il intègre ensuite le Comité Français des Manifestations Economiques à l'étranger (CFME) en tant que responsable du Département « opérations de promotion » qui organise dans le monde des conférences techniques institutionnelles et des présentations de produits français.

Il devient, en 1994, chef du service marketing, communication et programmation du CFME et assure depuis 1998 les fonctions de Directeur de la Communication et du Marketing d'UBIFRANCE.

Lorenzo Cornuault intervient régulièrement auprès de C.C.I et de Clubs d'Exportateurs sur des thématiques liées au développement international. Il est trésorier de l'Association FORMATEX spécialisée dans les formations export pour les entreprises.

Il a finalisé pour UBIFRANCE, en partenariat avec l'Usine Nouvelle et LSA, le premier site Internet professionnel présentant au plan mondial les produits et services de 20 000 exportateurs français : www.firmafrance.com

Diplômé de l'Ecole Supérieure de Commerce de Bordeaux et du Centre d'Etudes du Commerce Extérieur (3ème cycle en commerce international), Lorenzo Cornuault a lui-même effectué son Service National en tant que Volontaire pour l'Assistance Technique à l'étranger (mi 1983 à fin 1984).